

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1003

23 mai 2006

SOMMAIRE

Active Immobilière, S.à r.l., Soleuvre	48143	INEUMconsulting Luxembourg S.A., Luxembourg	48137
Active Immobilière, S.à r.l., Soleuvre	48143	Incomex S.A., Luxembourg	48105
Alliance Immobilière du Luxembourg S.A., Luxembourg	48104	InfoSat Euro-Media S.A., Betzdorf	48136
Alliance Immobilière du Luxembourg S.A., Luxembourg	48104	InfoSat Euro-Media S.A., Betzdorf	48136
B S L, S.C., Luxembourg	48105	InfoSat Euro-Media S.A., Betzdorf	48136
Bergon S.A.H., Luxembourg	48105	IXIS AEW Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	48140
(Les) Cades de Brombor S.A., Luxembourg	48111	Kellerhoff S.A., Luxembourg	48135
Carrer Holding S.A., Luxembourg	48102	Koratrade Asset Management S.A., Luxembourg	48102
Corfu Properties S.A., Luxembourg	48112	Korea Dairy (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	48100
Corinthian Capital Corporation S.A., Luxembourg	48127	Koremar S.A., Luxembourg	48102
Crèche et Jardin d'Enfants Mary Poppin's, S.à r.l., Luxembourg	48116	Lekso Financial S.A., Luxembourg	48126
Crèche et Jardin d'Enfants Mary Poppin's, S.à r.l., Luxembourg	48116	Lekso Financial S.A., Luxembourg	48126
Crèche et Jardin d'Enfants Mary Poppin's, S.à r.l., Luxembourg	48116	LRC International Finance, S.à r.l., Munsbach ...	48115
Crèche et Jardin d'Enfants Mary Poppin's, S.à r.l., Luxembourg	48116	Luxicav, Sicav, Luxembourg	48111
Danieli International S.A., Luxembourg	48141	Luxury Brand Development S.A., Luxembourg ..	48135
Dexia Global, Sicav, Luxembourg	48124	Luxury Brand Development S.A., Luxembourg ..	48135
ECP TTL & Cie S.C.A., Luxembourg	48136	Luxury Brand Development S.A., Luxembourg ..	48135
Eldom Holding S.A., Luxembourg	48098	M-Square Management, S.à r.l., Luxembourg ...	48099
Eldom Holding S.A., Luxembourg	48098	M.I.I. Participations S.A.	48105
Emmeci S.A., Luxembourg	48136	(The) Majestic Holding S.A., Luxembourg	48126
Ensign Investments S.A., Luxembourg	48099	Man Development, S.à r.l., Luxembourg	48098
Etplus S.A., Luxembourg	48125	Man Development, S.à r.l., Luxembourg	48098
Etplus S.A., Luxembourg	48126	Monali S.A., Luxembourg	48111
Fairdrive S.A., Luxembourg	48100	N.F.C. S.A., Luxembourg	48103
Fanlux (International) S.A., Luxembourg	48140	Nemea Immobilière S.A., Luxembourg	48115
Fewa S.A., Crauthem	48137	Novilux S.A.H., Luxembourg	48140
Financière de Gasperich, S.à r.l., Luxembourg ...	48141	Opera Investment S.A., Luxembourg	48103
Flight Company S.A., Luxembourg	48101	Piton Luxembourg S.A., Luxembourg	48101
Flight Company S.A., Luxembourg	48101	Pylissier S.A., Luxembourg	48141
Gartla, Sicav, Luxembourg	48115	Queensberry S.A., Luxembourg	48126
GEOTEA International S.A., Luxembourg	48137	Reckitt Benckiser Investments (No 4), S.à r.l., Luxembourg	48106
Gold Oak, Luxembourg	48117	Reich Lux S.A., Luxembourg	48115
I.13 Le Millénaire, S.à r.l., Wickrange	48144	Resort & Real Estate Investment S.A., Luxembourg	48104
Immo Im Goldberg S.A., Luxembourg	48102	Santex S.A., Luxembourg	48124
		Secinvest Holding S.A., Luxembourg	48117
		Tecnopali International (Luxembourg) S.A., Luxembourg	48100
		Thai Brasserie & Restaurant (T.B.R.), S.à r.l., Luxembourg	48116

MAN DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 110.307.

Il est porté à la connaissance de tous que, en date du 15 novembre 2005, la société PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a cédé:

- 600 parts sociales de MAN DEVELOPMENT, S.à r.l. à la société SUGAR CORPORATION, ayant son siège social à Le Caudan, Waterfront, Ile Maurice.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04778. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019812/655/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

MAN DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 110.307.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 février 2006

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 10 février 2006 que:

- La démission de Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction de gérant de la société a été acceptée par l'Associé Unique avec effet immédiat.
- Madame Bérénice Kunnari, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg est élue par l'Associé Unique en remplacement du gérant démissionnaire.

Luxembourg, le 10 février 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04780. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019816/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

ELDOM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 52.467.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01238, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2006.

R.P. Pels.

(022232/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

ELDOM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 52.467.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01240, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2006.

R.P. Pels.

(022250/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

ENSIGN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 63.841.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société RADILLION INVESTMENTS HOLDING S.A., domiciliée à Vanterpool Plaza, Wickhams Kay 1, Road Town Tortola, BVI,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

En vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Tortola, le 5 décembre 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme ENSIGN INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg N° B 63.841, fut constituée par acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 1^{er} avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 459 du 25 juin 1998;

- La société a actuellement un capital de deux cent cinquante-huit mille euros (EUR 258.000,-) représenté par cinq cents (500) actions avec une valeur nominale de cinq cent seize euros (EUR 516,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société ENSIGN INVESTMENTS S.A.;

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société ENSIGN INVESTMENTS S.A. avec effet immédiat;

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société ENSIGN INVESTMENTS S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

- La comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé une situation comptable au 1^{er} décembre 2005;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ENSIGN INVESTMENTS S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, vol. 151S, fol. 25, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

J. Elvinger.

(021313/211/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

M-SQUARE MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 111.507.

—
Extrait du rapport de gestion du conseil de gérance tenu le 22 février 2006

Le conseil de gérance a décidé sur proposition du gérant Monsieur Philip Coates, détenteur de l'autorisation d'établissement et affecté à la catégorie A des gérants de déplacer le siège social de la société.

Le nouveau siège social sera établi à L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

Luxembourg, le 22 février 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05270. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019879//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

KOREA DAIRY (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.461.500.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.716.

—
DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 15 février 2006 que:

1. L'assemblée générale a décidé de clôturer la liquidation de la Société.
 2. L'assemblée générale a décidé que les documents sociaux et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de la clôture de la liquidation au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04699. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019828/1035/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

FAIRDRIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 78.605.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 février 2006

- L'Assemblée ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04769. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019829/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

TECNOPALI INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 50.135.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2005

- L'Assemblée ratifie la cooptation aux fonctions d'administrateur de Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2006.
- L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2006.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04754. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019833/655/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

PITON LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: B-Lierde, Steenweg, 153.

Siège de la succursale: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 114.612.

Ouverture de succursale

Le Conseil d'administration, tenu en date du 6 février 2006, a pris les résolutions suivantes:

1. La société PITON S.A. implante une succursale au Luxembourg, sous la dénomination de PITON LUXEMBOURG.
2. Le site d'exploitation de la succursale est établi au 25A, Bvd Royal, Forum Royal, 2^e étage, L-2449 Luxembourg.
3. L'objet de la succursale est:

Le conseil; les études; la préparation et le démarrage de systèmes d'organisation; les services informatiques tout en mettant en place des systèmes de traitement de données par ordinateur et un ensemble de techniques par rapport à la gestion technique, administrative, économique et générale d'entreprises sous toutes ses formes. La commercialisation, la fabrication, l'amélioration, l'équipement, la transformation, l'exploitation, la livraison, la location, la commission, la représentation de l'ensemble des matériaux, produits et services relatifs à son objet.

L'acquisition, l'exploitation et la cession de l'ensemble des marques, octrois, licences et droits intellectuels.

La société peut accomplir toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui sont de nature à favoriser ou à faciliter la réalisation de son objet. Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe.

Le conseil d'administration est autorisé à interpréter la portée et la nature de l'objet de la société.

A cet effet, la succursale peut collaborer, participer ou s'intéresser de toute manière, que ce soit directement ou indirectement, dans d'autres sociétés, entreprises ou affaires.

La société peut se porter caution et prendre ou consentir toutes sortes de sûretés afin de garantir les obligations ou engagements de soi-même ou de tiers, entre autres par la constitution d'une hypothèque ou par un engagement sur ses biens, y compris son fonds de commerce.

4. Le capital de dotation de la succursale est fixé à: 0 euros

5. Le sieur Vincent Toussaint résidant au 5020 Namur, 3, avenue Tienne Stassin, (Belgique) est nommé représentant légal de la succursale avec tous les pouvoirs afin d'assurer la gestion journalière de celle-ci. Il pourra engager la succursale. Toutefois, il demeure sous le contrôle total de la société mère. Vincent Toussaint aura cosignataire obligatoire de Franky De Waele, administrateur-délégué de PITON S.A. pour tout ce qui relève de l'objet pour lequel une autorisation d'établissement sera octroyée sur base de sa qualification professionnelle.

Il est, en outre, autorisé à représenter la succursale en justice.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lu et approuvé

Pour le conseil d'administration

L. De Sutter / J. Tanghe / F. Durinck / F. De Waele

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01284. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022281//41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

FLIGHT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.058.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03712, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 2006.

Signature.

(021664//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

FLIGHT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.058.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03711, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 2006.

Signature.

(021668//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

CARRER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 98.189.

Extrait des décisions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 février 2006

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009, la société à responsabilité limitée COMCOLUX, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A.

Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour CARRER HOLDING S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04664. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019834/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

KORATRADE ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 52.469.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 7 février 2006

Le siège social a été transféré de L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faiencerie, à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour KORATRADE ASSET MANAGEMENT S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04666. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019835/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

KOREMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 38.842.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 13 février 2006

Le siège social a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour KOREMAR S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04668. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019836/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

IMMO IM GOLDBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.191.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03685, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 2006.

Signature.

(021659//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

OPERA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 67.742.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 30 janvier 2006

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour OPERA INVESTMENT S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04676. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019839/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

N.F.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 85.478.

L'an deux mille cinq, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme N.F.C. S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 85.478, constituée suivant acte reçu en date du 10 janvier 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 30.975.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vania Varavini, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.

2. Le cas échéant, nomination de ODESSA SECURITIES S.A., Société Anonyme, ayant son siège à Panama, Salduba Building, 53rd Street East, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

ODESSA SECURITIES S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens, tant meubles qu'immeubles, et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous, droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiement: ordinaires d'administration;

remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux, proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R.M. Tonelli, A. Uhl, V. Varavini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, vol. 150S, fol. 84, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

J. Elvinger.

(021601/211/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

RESORT & REAL ESTATE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 93.127.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires le 16 février 2006

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour RESORT & REAL ESTATE INVESTMENT S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04679. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019840/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

ALLIANCE IMMOBILIERE DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 96.291.

—
RECTIFICATIF

Suite au document «Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire» tenue le 14 février 2006, déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés le 16 février 2006 et enregistré sous le numéro L060016705,

il est effectué une modification sur le lieu du domicile de l'administrateur nommé, Madame Anne-Marie Gugert, demeurant au 6, rue Belle-Vue à L-4974 Dippach.

Le 21 février 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04802. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019843/1091/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

ALLIANCE IMMOBILIERE DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 96.291.

—
RECTIFICATIF

Suite au document «Extrait du procès-verbal du conseil d'administration» tenu le 14 février 2006, déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés le 16 février 2006 et enregistré sous le numéro L060016709,

il est effectué une modification sur le lieu du domicile de l'administrateur-délégué nommé, Madame Anne-Marie Gugert, demeurant au 6, rue Belle-Vue à L-4974 Dippach.

Le 21 février 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04806. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019845/1091/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

M.I.I. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 112.768.

En sa qualité d'agent domiciliataire, la fiduciaire JEAN-MARC FABER dénonce avec effet immédiat le siège de la société M.I.I. PARTICIPATIONS S.A. situé aux 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg.

Il résulte de lettres, adressées à la société en date du 20 février 2006, que Messieurs Jean-Marc Faber, Christophe Mouton et Manuel Bordignon démissionnent de leur poste d'administrateur et que Monsieur Stéphane Best démissionne de son poste de Commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour extrait sincère et conforme

M.I.I. PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05280. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019881//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

INCOMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 6, avenue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 88.775.

EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société INCOMEX S.A. établie et ayant son siège social au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 88.775 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 mars 2005 à 11 heures.

C. L'assemblée accepte le transfert du siège social du 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg au 6, avenue Guillaume Kroll, L-1650 Luxembourg.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2006, réf. LSO-BN05840. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019914/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

BERGON S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 34.763.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03714, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 2006.

Signature.

(021672//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

B S L, Société Civile.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg E 1.117.

DISSOLUTION

Sur décision prise à l'unanimité par tous les associés de BSL, Société civile, il a été décidé de procéder à la dissolution de la société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

BANQUE SAFRA-LUXEMBOURG S.A. / O. da Costa Marques

Signatures / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07275. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020132//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 4), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 114.621.

 —
 STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty second of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 1), S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, England and Wales, registered with the Register of Trade and Companies (registre de commerce et des sociétés) under number B 104.231,

here represented by Catherine Dessoy, avocat à la Cour, with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

by virtue of a proxy given under private seal on February 22, 2006.

 The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as all transactions pertaining directly and indirectly to the administration, management, control and development of these participating interests.

In particular the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition by way of investment underwriting or option of securities and patents, to realize them by way of sale transfer exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the Company has a participating interest or to third parties any support, loans, advances or guarantees.

The Company may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 4), S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) Ordinary shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 7. The Company's existing shares may be divided, by decision of the General Meeting of shareholders, into several classes of shares. Under the applicable restrictions of the law, the General Meeting of shareholders may determine the rights attached to these several classes of shares as regards their rights to participating in the allocation of the profits and the liquidation proceeds.

The Company may issue, by way of a capital increase to be decided by the General Meeting of shareholders, new shares forming part either of the existing classes of shares or of an additional class and determine the rights of the shareholders of the additional class of shares as regards their participation to the allocation of the profits and the liquidation proceeds.

For each class of shares and within each class of shares for each shareholder, a share premium reserve account shall be maintained to the extent that a share premium has been paid in relation with the issue of the shares held by such shareholder at any time and has not been distributed in accordance with the provisions hereunder. Any transfer of shares in any form and for any reason whatsoever for which a share premium has been paid and not distributed will be deemed to include a transfer of the relevant share premium reserve account from the transferor to the transferee in proportion to the aggregate nominal value of the shares held by the transferor prior to the transfer.

The general meeting of shareholders shall be able to decide to discontinue and distribute, in whole or in part, one or more share premium reserve accounts for the benefit of the relevant shareholders, provided that this is accepted by the shareholders of the relevant class of shares owning more than half of the share capital represented by such class.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in accordance with the provisions set out in articles 17 and 18 hereunder.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

The Company shall have the power, subject to due compliance with the conditions imposed by law, to acquire shares of its own share capital. In relation with the shares in its own share capital held by the Company itself, the rights, including but not limited to dividend and voting rights attached to those shares shall not be capable of being exercised by the Company.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Meeting of managers shall be held mandatorily in the Grand Duchy of Luxembourg.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

In case the company has issued several classes of shares and in case the resolution is to alter the respective rights of these shareholders, the resolution may only be adopted by the majority of the shareholders of each class owning at least three quarter of the share capital represented by such class.

Art. 15. The Company's financial year ends on the thirty first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to pay interim dividends subject to the following conditions:

(a) interim accounts shall be drawn up showing that the funds available for distribution are sufficient, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and distributable reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of incorporation;

(b) where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

Subscription - Payment

The one hundred and twenty-five (125) shares have all been subscribed by RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 1), S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate - Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the shareholders

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mrs Paula Fleming, chartered accountant, with professional address at L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II;
- Mr Victor Elvinger, «avocat à la Cour», with professional address at 31, rue d'Eich, Luxembourg;
- Mrs Catherine Dessoay, prenamed;
- Mr Colin Day, accountant, with professional address at 103-105 Bath Road, Slough, Berkshire SL1 3UH.

The duration of their mandate is unlimited.

The Company will be bound by the joint signature of any two of them.

2) The address of the Company is fixed at 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 1), S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.231,

ici représentée par M^e Catherine Dessoay, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 février 2006,

laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ainsi que toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse et aux tiers tous concours, prêts avancés ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 4), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) Parts Sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 7. Les parts sociales existantes de la société peuvent être divisées, par décision de l'assemblée générale des associés en des classes différentes de parts sociales. Sous réserve des restrictions apportées par la loi, l'assemblée générale des associés peut déterminer les droits attachés à ces classes différentes de parts sociales en ce qui concerne leurs droits à la participation dans l'allocation des profits et du produit de liquidation.

La société peut créer, dans le cadre d'une augmentation de capital décidée par l'assemblée générale des associés, de nouvelles parts sociales faisant partie des classes existantes de parts sociales ou d'une classe additionnelle de parts sociales et déterminer les droits des détenteurs de parts sociales de cette nouvelle classe dans la participation à l'allocation des profits et du produit de liquidation.

Pour chaque classe de parts sociales, et à l'intérieur de chaque classe, pour chaque associé un compte de réserve de prime d'émission sera maintenu dans la mesure où une prime d'émission a été payée en relation avec l'émission des parts sociales détenues par cet associé à un moment donné et n'a pas été distribuée conformément aux dispositions ci-dessous. Tout transfert de parts sociales sous quelque forme et pour quelque motif que ce soit, pour lesquelles une prime d'émission a été payée et non distribuée sera censé comporter le transfert du compte de prime d'émission du cédant au cessionnaire proportionnellement à la valeur nominale totale des parts sociales détenues par le cédant avant le transfert.

L'assemblée générale des actionnaires sera en mesure de décider la distribution, en tout ou en partie d'un ou de plusieurs comptes de réserve de prime d'émission au profit des actionnaires concernés, à condition que cette distribution soit acceptée par les associés de la classe de parts sociales concernée qui détiennent plus de la moitié du capital social représenté par la classe en question.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en concordance avec les dispositions des articles 17 et 18 ci-dessous.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

La Société aura la pouvoir, sous réserve de respecter les conditions imposées par la loi, d'acquérir des parts sociales de son propre capital social. En relation avec les parts sociales de son propre capital social détenues par la Société elle-même, les droits, y inclus mais sans limitation, les droits aux dividendes et le droit de vote attachés à ces parts ne pourront être exercés par la Société.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront obligatoirement dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature collective de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Au cas où la société a émis plusieurs classes d'actions et au cas où la résolution est de nature à modifier les droits respectifs des détenteurs de ces classes d'actions, la résolution, pour être valable, doit être adoptée par les détenteurs de parts sociales de chaque classe détenant au minimum trois quarts du capital social représenté par cette classe.

Art. 15. L'année sociale se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous réserve des conditions suivantes:

(a) il sera établi un état comptable faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que les montants à distribuer ne peuvent excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire;

(b) lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) Parts Sociales ont toutes été souscrites par la société RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 1), préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation - Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.500,- EUR.

Décision des associés

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Madame Paula Fleming, expert-comptable, demeurant au 13, rue Marie-Adelaide, Luxembourg;
- Maître Victor Elvinger, «avocat à la Cour», avec adresse professionnelle, L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich;
- Maître Catherine Desso, préqualifiée;
- Monsieur Colin Day, comptable, avec adresse professionnelle au 103-105 Bath Road, Slough, Berkshire SL1 3UH. La durée de leur mandat est illimitée.

La Société est valablement engagée par la signature jointe de deux d'entre eux.

2) L'adresse du siège social est fixée au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Desso, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, vol. 27CS, fol. 76, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2006.

J. Elvinger.

(022554/211/306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

48111

MONALI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 16.440.

Les actionnaires de MONALI S.A., se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 9 février 2006 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont majoritairement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Ont accepté les démissions de Monsieur François Winandy, demeurant à Luxembourg, et Monsieur Thierry Jacob, demeurant à Luxembourg, comme administrateurs de la société.

Deuxième résolution

Ont nommé Monsieur Daan Martin, demeurant à Schelphoevelstraat 86, B-2910 Essen, Belgique, et Madame Renée Aakrann-Fezzo, demeurant au 18, rue Gritt, L-6185 Gonderange, comme administrateurs de la société.

Troisième résolution

Ont révoqué le mandat de H.R.T. REVISION, S.à r.l. comme Commissaire aux Comptes.

Quatrième résolution

Ont nommé VAINKER & ASSOCIATES, S.à r.l., avec son siège social au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme Commissaire aux Comptes.

Cinquième résolution

Ont transféré le siège social de la société au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONALI S.A.

Signature / D.J.W. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05670. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020095//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

LES CADES DE BROMBOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.971.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2006

- La démission de la société ERNST & YOUNG de son mandat de Commissaire aux Comptes est acceptée avec effet immédiat.

- La société FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est nommée comme nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Fait à Luxembourg, le 17 février 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour LES CADES DE BROMBOR S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05484. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020102/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

LUXICAV, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.337.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2006, réf. LSO-BO00737, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXICAV, SICAV

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(021702/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

CORFU PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 103.581.

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth of February.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company CORFU PROPERTIES S.A., with registered office in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, R.C.S. Luxembourg section B number 103.581, incorporated by deed of the undersigned notary on the 19th of October 2004, published in the Mémorial C number 1325 of the 29th of December 2004, and whose articles of association have been modified by deed of the undersigned notary on the 27th of October 2004, published in the Mémorial C number 85 of the 31st of January 2005.

The meeting is presided by Mr Alain Thill, private employee, residing in Echternach.

The chairman appoints as secretary Miss Françoise Hübsch, private employee, residing in Echternacherbrück (Germany).

The meeting elects as scrutineer Mrs Helene Müller, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the subscribed share capital by eighty-four thousand Euro (84,000.- EUR), to bring it from its present amount of two hundred and sixteen thousand Euro (216,000.- EUR) to three hundred thousand Euro (300,000.- EUR), by the issuance of eight hundred and forty (840) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, having the rights and obligations granted to the existing shares as described in the articles of incorporation.

2.- Subsequent amendment of paragraph 1 of Article 5 of the articles of incorporation which shall read as follows:

«The corporate capital is fixed at three hundred thousand Euro (300,000.- EUR), represented by three thousand (3,000) shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- EUR) each, entirely subscribed and fully paid up.»

3.- Increase of the authorized capital by three hundred thousand Euro (300,000.- EUR), to bring it from its present amount of three hundred thousand Euro (300,000.- EUR) to six hundred thousand Euro (600,000.- EUR).

4.- Subsequent amendment of paragraphs 5 and 6 of Article 5 of the articles of incorporation, which shall read as follows:

«Authorized capital

The authorised capital is fixed at six hundred thousand Euro (600,000.- EUR), represented by six thousand (6,000) shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The board of directors is authorised, during a period of five years ending on February 24, 2011, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital of six hundred thousand Euro (600,000.- EUR).»

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital by eighty-four thousand Euro (84,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of two hundred and sixteen thousand Euro (216,000.- EUR) up to three hundred thousand Euro (300,000.- EUR), by the issue and the subscription of eight hundred and forty (840) new shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

The eight hundred and forty (840) new shares have been subscribed and fully paid up by payment in cash, with the agreement of all the shareholders, by:

- The company MAIBACH INC., with registered office in Tortola, Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town (British Virgin Islands), up to two hundred and eighty (280) shares;

- Mr Georgios Miltiades Sergios Voulgaris, civil engineer, residing in GR-49100 Corfu, Academias 9 (Greece), up to two hundred and eighty (280) shares;

- Mrs Katina David, housewife, residing in GR-15237 Philothei, Athens (Greece), up to two hundred and eighty (280) shares.

The sum of eighty-four thousand Euro (84,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the corporation CORFU PROPERTIES S.A. as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Second resolution

The meeting decides to amend the 1st paragraph of article 5 of the articles of association, in order to reflect such action, and to give it the following wording:

«**Art. 5. (paragraph 1).** The corporate capital is fixed at three hundred thousand Euro (300,000.- EUR), represented by three thousand (3,000) shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- EUR) each, entirely subscribed and fully paid up.»

Third resolution

The meeting decides to increase the authorized capital by three hundred thousand Euro (300,000.- EUR), to bring it from its present amount of three hundred thousand Euro (300,000.- EUR) to six hundred thousand Euro (600,000.- EUR).

Fourth resolution

The meeting decides to amend the 5th and 6th paragraphs of article 5 of the articles of association, in order to reflect such action, and to give them the following wording:

«**Art. 5. (paragraphs 5 and 6). Authorized capital.** The authorised capital is fixed at six hundred thousand Euro (600,000.- EUR), represented by six thousand (6,000) shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The board of directors is authorised, during a period of five years ending on February 24, 2011, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital of six hundred thousand Euro (600,000.- EUR).»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand nine hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CORFU PROPERTIES S.A., avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 103.581, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 1325 du 29 décembre 2004, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 85 du 31 janvier 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Helene Müller, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de quatre-vingt-quatre mille euros (84.000.- EUR), pour le porter de son montant actuel de deux cent seize mille euros (216.000.- EUR) à trois cent mille euros (300.000.- EUR), par l'émission de huit cent quarante (840) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, jouissant des droits et avantages que les actions existantes, comme décrits dans les statuts.

2.- Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois cent mille euros (300.000.- EUR), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

3.- Augmentation du capital autorisé à concurrence de trois cent mille euros (300.000.- EUR), pour le porter de son montant actuel de trois cent mille euros (300.000.- EUR) à six cent mille euros (600.000.- EUR).

4.- Modification afférente des alinéas 5 et 6 de l'article 5 des statuts, qui aura la teneur suivante:

«Capital autorisé

Le capital autorisé est fixé à six cent mille euros (600.000.- EUR), représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Pendant une période de cinq ans se terminant le 24 février 2011, le conseil d'administration est généralement autorisé dans une ou plusieurs fois à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé de six cent mille euros (600.000.- EUR).»

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-quatre mille euros (84.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de deux cent seize mille euros (216.000,- EUR) à trois cent mille euros (300.000,- EUR), par l'émission de huit cent quarante (840) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et Libération

Les huit cent quarante (840) actions nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en numéraire, avec l'accord de tous les actionnaires, par:

- La société MAIBACH INC., avec siège social à Tortola, Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town (Iles Vierges Britanniques), à concurrence de deux cent quatre-vingts (280) actions;
- Monsieur Georgios Miltiades Sergios Voulgaris, genie civil, demeurant à GR-49100 Corfu, Academias 9 (Grèce), à concurrence de deux cent quatre-vingts (280) actions;
- Madame Katina David, femme au foyer, demeurant à GR-15237 Philothei, Athènes (Grèce), à concurrence de deux cent quatre-vingts (280) actions.

La somme de quatre-vingt-quatre mille euros (84.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société CORFU PROPERTIES S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à trois cent mille euros (300.000,- EUR), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé à concurrence de trois cent mille euros (300.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trois cent mille euros (300.000,- EUR) à six cent mille euros (600.000,- EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence les alinéas 5 et 6 de l'article 5 des statuts, qui auront la teneur suivante:

«**Art. 5. (alinéas 5 et 6). Capital autorisé.** Le capital autorisé est fixé à six cent mille euros (600.000,- EUR), représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Pendant une période de cinq ans se terminant le 24 février 2011, le conseil d'administration est généralement autorisé dans une ou plusieurs fois à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé de six cent mille euros (600.000,- EUR).»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, F. Hübsch, H. Müller, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mars 2006, vol. 535, fol. 91, case 1. – Reçu 840 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 mars 2006.

J. Seckler.

(022990/231/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

NEMEA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 41.332.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 décembre 2005

1. L'assemblée met fin au mandat des administrateurs M. Patrick Rochas, M. Maurice Houssa et M. Roland Mertz.
2. L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateur, pour une période de 6 ans (jusqu'à l'assemblée générale de 2011):
 - M. Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
 - M. Maurice Houssa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
 - M. Roland Mertz, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.
3. L'assemblée met fin au mandat du commissaire aux comptes EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).
4. L'assemblée nomme comme commissaire aux comptes, pour une période de 6 ans (jusqu'à l'assemblée générale de 2011), la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.
5. L'assemblée décide de transférer le siège social du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEMEA IMMOBILIERE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00097. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021431/1682/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

REICH LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 19.506.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03695, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en mars 2006.

Signature.

(021660//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

GARTLA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.
R. C. Luxembourg B 48.161.

—
Le bilan au 30 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO01138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(021729//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

LRC INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 87.500.000,-.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 76.751.

—
Le bilan et l'annexe au 31 mai 2005, enregistrés à Luxembourg, le 6 mars 2006, réf. LSO-BO00726, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2006.

LRC INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l.

Signature

(021756/556/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

CRECHE ET JARDIN D'ENFANTS MARY POPPIN'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.817.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 2006.

Signature.

(021653//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

CRECHE ET JARDIN D'ENFANTS MARY POPPIN'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.817.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03705, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 2006.

Signature.

(021673//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

CRECHE ET JARDIN D'ENFANTS MARY POPPIN'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.817.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03703, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 2006.

Signature.

(021648//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

CRECHE ET JARDIN D'ENFANTS MARY POPPIN'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.817.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 2006.

Signature.

(021650//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

CRECHE ET JARDIN D'ENFANTS MARY POPPIN'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.817.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03699, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 2006.

Signature.

(021651//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

THAI BRASSERIE & RESTAURANT (T.B.R.), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1, rue du Nord.
R. C. Luxembourg B 36.705.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07524, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 2006.

Signature.

(021768/734/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

SECINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 87.357.

Extrait des délibérations portant à publication de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 22 février 2006 à 12 heures

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 128, boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg;

- de procéder au remplacement des administrateurs de la société, Monsieur Mathijs Bogers et la société EUROLEX MANAGEMENT S.A.;

- de nommer en remplacement des administrateurs de la société, Monsieur Stéphane Biver et Monsieur Alain Noullet, demeurant tous deux professionnellement au 128, boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008;

- de procéder au remplacement du commissaire aux comptes de la société, EUROPEAN TRUST SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l.;

- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes, la société anonyme DATA GRAPHIC S.A. dont le siège social est établi au 128, boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.166 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021753/984/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

GOLD OAK, Société Anonyme.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 114.633.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-third day of January.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) VESTAR AIV MANAGERS LTD., a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number CR-114314, duly represented by Mr Matthieu Bourdeaut, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, USA, on 18 January 2006;

2) VESTAR AIV MANAGERS II LTD., a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number CR-119372, duly represented by Mr Matthieu Bourdeaut, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, USA, on 18 January 2006.

The proxies, after having been signed and countersigned by the proxy and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société anonyme, which they declare organised among themselves:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of GOLD OAK (the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may act as a general partner and manager of partnerships or other corporate structures with unlimited liability for all debts and obligations of such entities, as well as manager of any kind of companies.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) consisting of twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares having a par value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) each.

The authorised capital, including the issued share capital, is fixed at one million Euro (EUR 1,000,000.-) consisting of eight hundred thousand (800,000) shares with a par value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of association, the directors are hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the issued shares.

The subscribed capital and the authorised capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company are in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Certificates of such registration may be issued upon request of a shareholder and signed by two directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

C. General meetings of shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least one fifth of the Company's share capital. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Monday in October at 10:00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegraph, telex or facsimile. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

D. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 10. The board of directors should choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent, one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is subject to prior authorisation of the general meeting of shareholders.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 13. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any of the directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

E. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 35 of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and annual accounts relating to companies, as amended, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the institut des réviseurs d'entreprises will be designated by the general meeting, which fixes the duration of their office.

F. Financial year - Profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on April first of each year and shall terminate on March thirty-first.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

G. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

I. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitional provisions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 March 2006.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2006.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

1) VESTAR AIV MANAGERS LTD., prenamed	12,400 shares
2) VESTAR AIV MANAGERS II LTD., prenamed	<u>12,400 shares</u>
Total	24,800 shares

All the shares have been paid-in in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

General meeting of shareholders

The above mentioned persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of statutory auditors at one.
2. The following persons are appointed directors:
 - a) Mr Vincent Fesquet, Managing Director at VESTAR CAPITAL PARTNERS, born in Paris XIV^e arrondissement (France), on 24 September 1967, residing at 2, rue Portalis, 75008 Paris, France;
 - b) Mr Robert L. Rosner, Partner at VESTAR CAPITAL PARTNERS, born in New York, U.S.A., on 5 December 1959, residing at 73, Quai D'Orsay, 75007 Paris, France;
 - c) Mr Mario Cesari, Executive Director at VESTAR CAPITAL PARTNERS, born in Italy, on 17 October 1967, residing at 37, rue Jean Goujon, 75008 Paris, France.

3. The following person is appointed statutory auditor:

THEMIS AUDIT LIMITED, a company existing and organised under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Abbott Building, P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of International Business Companies with registration number 300728.

4. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts as of 31 December 2011.

5. The general meeting, according to article 60 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company in relation with this management to any of its members.

6. The address of the Company is set at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) VESTAR AIV MANAGERS LTD., une limited company constituée conformément aux lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Cayman Islands Registrar of Companies sous le numéro CR-114314,

dûment représentée par M. Matthieu Bourdeaut, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, USA, le 18 janvier 2006;

2) VESTAR AIV MANAGERS II LTD., une limited company constituée conformément aux lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Cayman Islands Registrar of Companies sous le numéro CR-119372,

dûment représentée par M. Matthieu Bourdeaut, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, USA, le 18 janvier 2006.

Les procurations, signées ne varietur par tous le comparant et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de GOLD OAK (la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra agir en qualité de gérant et associé commandité de sociétés en commandite par actions ou de structures sociales similaires avec une responsabilité illimitée au titre des dettes et obligation de telles entités, ainsi qu'en qualité de gérant de tout type de société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par huit cent mille (800.000) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions qu'il détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre pourront être délivrés sur demande d'un actionnaire, signés par deux administrateurs. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant le cinquième du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors

d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois d'octobre à 10 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

D. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion une autre personne pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou

conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature d'un administrateur ou la seule signature de, toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

E. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 35 la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et modifiant certaines autres dispositions légales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

F. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le 1^{er} avril de chaque année et prendra fin le 31 mars de l'année suivante.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

H. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

I. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 mars 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) VESTAR AIV MANAGERS LTD., prénommé	12.400 actions
2) VESTAR AIV MANAGERS II LTD., prénommé	12.400 actions
Total	<u>24.800 actions</u>

Toutes les actions ont été libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- a) M. Vincent Fesquet, Managing Director de VESTAR CAPITAL PARTNERS, né à Paris XIV^e arrondissement, France, le 24 septembre 1967, demeurant au 2, rue Portalis, 75008 Paris, France;
- b) M. Robert L. Rosner, Partner de VESTAR CAPITAL PARTNERS, né à New York, U.S.A., le 5 décembre 1959, demeurant au 73, Quai D'Orsay, 75007 Paris, France;
- c) M. Mario Cesari, Executive Director de VESTAR CAPITAL PARTNERS, né en Italie, le 17 octobre 1967, demeurant au 37, rue Jean Goujon, 75008 Paris, France.

3. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes:

THEMIS AUDIT LIMITED, une société constituée et existant sous la loi des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Abbott Building, P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée auprès du Registrar of International Business Companies sous le numéro 300728.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2011.

5. L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

6. L'adresse du siège social de la Société est établie au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bourdeaut, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, vol. 152S, fol. 16, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2006.

J. Elvinger.

(022571/211/430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

DEXIA GLOBAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 84.727.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2006.

Pour DEXIA GLOBAL, SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

(021757/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

SANTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 74.564.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 février 2006

1. L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateurs, de Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Roberto De Luca, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et de PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

2. L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires, Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, Monsieur David Giannetti, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

3. L'Assemblée renouvelle le mandat de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat pendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05691. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022133/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

ETPLUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 96.143.

L'an deux mille six, le vingt et un février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ETPLUS S.A., R.C.S. LUXEMBOURG Numéro B 96.143 ayant son siège social à Luxembourg au 4, rue du Marché aux Herbes, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1158 du 5 novembre 2003.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la date de clôture de l'année sociale.
2. Modification afférente de l'article 9 des statuts.
3. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle.
4. Modification afférente de l'article 10 des statuts.
5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de clôture de l'année sociale du 30 juin au 31 décembre, de sorte que la précédente année sociale qui a commencé le 1^{er} juillet 2005 s'est terminée le 31 décembre 2005, l'année sociale en cours commencée le 1^{er} janvier 2006 se terminera le 31 décembre 2006 et les prochaines années sociales commenceront le 1^{er} janvier et se termineront le 31 décembre de chaque année.

En conséquence, l'article 9 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Deuxième résolution

La date de l'assemblée générale annuelle est changée du 30 septembre à 11.30 heures au 25 avril à 15.30 heures, laquelle sera reportée au premier jour ouvrable suivant si le jour à considérer n'est pas un jour ouvrable.

En conséquence, l'article 10 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'assemblée générale se réunit de plein droit le 25 avril à 15.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à onze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, vol. 27CS, fol. 80, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2006.

A. Schwachtgen.

(022385/230/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

ETPLUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 96.143.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 243 du 21 février 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(022386/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

QUEENSBERRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 67.420.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05714, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(021766/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

THE MAJESTIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 25.903.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00411, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(021767/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

LEKSO FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 60.200.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2006, réf. LSO-BO00848, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(021779/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

LEKSO FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 60.200.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2006, réf. LSO-BO00847, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(021777/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

CORINTHIAN CAPITAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 114.622.

 —
 STATUTES

In the year two thousand and six, on the tenth day of the month of February.

 Before Us, M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) STRUCTURED FINANCE MANAGEMENT OFFSHORE LIMITED established under the laws of the Channel Islands, having its registered office at 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, Channel Islands and being registered under number 83135,

 represented by M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 9th February 2006.

2) SFM OFFSHORE LIMITED established under the laws of the Channel Islands, having its registered office at 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, Channel Islands and being registered under number 76015,

 represented by M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 9th February 2006.

The proxies given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a securitisation undertaking in the sense of the law of 22nd March, 2004 on securitisation in the form of a société anonyme which they form between themselves:

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a securitisation company in the form of a société anonyme, under the name of CORINTHIAN CAPITAL CORPORATION S.A.

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. Object. The object of the Company is to act as a securitisation company, under and subject to the law of 22nd March 2004 on securitisation, through the acquisition or assumption, directly or through another undertaking, of risks relating to claims, other assets (including, without limitation any kind of securities) or any kind of obligations assumed by third parties or inherent to all or part of the activities of third parties (the «Underlying Assets»). The Company may issue any kind of securities whose value or yield depends on such risks relating to the Underlying Assets (each, a «Securitisation»). The Company may, whilst remaining within the scope of the law of 22nd March 2004, also borrow or raise funds from any entity in order to fund the acquisition or assumption of Underlying Assets and/or to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or under any agreement to be entered into in the context of a Securitisation.

The board of directors of the Company may, whether within the context of a Securitisation programme or not, create specific compartments composed of certain specific securities, instruments, claims, other assets, and/or risks relating thereto (the «Compartments»). The Company may issue series or tranches of securities whose value or yield is linked to one or more specific Compartments or to specific assets or risks or whose repayment is subject to the repayment of other instruments or certain claims. Where rights of investors or creditors relate to a Compartment or have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment, such rights are limited to the assets of that Compartment. The assets of a Compartment are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that Compartment and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that Compartment. As between holders of securities issued by the Company, each Compartment shall be treated as a separate entity.

Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be allocated to the same Compartment as the assets from which it was derived and where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Compartment or to any action taken in connection with a particular Compartment or its assets, such liability shall be allocated to the relevant Compartment.

In case where any asset of the Company is not attributable to a particular Compartment, the board of directors of the Company shall have the discretion to determine the basis and the extent upon which any such asset shall be allocated or apportioned between Compartments.

In case where any fees, costs, expenses or other liabilities incurred cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such fees, costs, expenses or other liabilities shall be considered as a general liability incurred on behalf of the Company as a whole, unless otherwise determined by the board of directors, and such fees, costs, expenses and other liabilities shall be general liabilities of the Company and shall be borne on a pro rata basis by the assets of any of the Compartments.

The Company may sell, assign, re-acquire and dispose of any and all of the Underlying Assets through any means (including by way of sale, assignment, exchange, contribution or through derivative or swap transactions) as described in the terms and conditions of the relevant securities and in general manage the Underlying Assets on a continuous and ongoing basis. The Company may in the context of its Securitisations proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of,

Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities.

The Company may grant any kind of security interests under any law to any trustee, security trustee, security agent, fiduciary-representative or any other person representing the investors or any other party involved in the Securitisation or with whom the Company entered into agreements in connection with a Securitisation in order to secure its payment or other obligations under any agreement to be entered into by the Company in connection with a Securitisation. The Company may enter into any agreement or instruments (including, without limitation, derivatives) and may issue, sign, approve or ratify any document and may do and allow all things and acts which are necessary to prepare, carry out and wind up or are incidental to, a Securitisation.

The Company may assign or transfer part or all of the Underlying Assets, however only in accordance with and subject to the terms and conditions of the securities to be issued and the contractual provisions of the agreements to be entered into in connection with the Securitisation.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, which are directly or indirectly connected or useful to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital, Shares and share certificates. The subscribed capital of the Company is set at Euro thirty-one thousand (EUR 31,000.-) divided into fifteen thousand five hundred shares (15,500) shares with a par value of Euro two (EUR 2.-) per share. Shares will be in registered form only.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder upon request. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase or reduction of capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 7. Meetings of shareholders, General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, or provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of the month of June in each year at 10 a.m. and for the first time in June 2007. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy. One director may represent more than one other director.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting and one other director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Independent Auditor. The accounts of the Company shall be audited by an independent and duly authorised auditor (*réviseur d'entreprises*) who need not be a shareholder. The independent auditor shall be appointed or removed by the board of directors.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2006.

Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Each Compartment of the Company may be liquidated separately without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company.

Art. 18. Amendment of Articles of Incorporation. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 22nd March, 2004 on securitisation and the law of 10th August, 1915 on Commercial Companies as amended.

Subscriptions

The shares have been subscribed at par as follows:

Subscriber	Number of shares	Payments (EUR)
STRUCTURED FINANCE MANAGEMENT OFFSHORE LIMITED	7,750	15,500.-
SFM OFFSHORE LIMITED	7,750	15,500.-
Total	15,500	31,000.-

The shares have been fully paid up by payment in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately six thousand six hundred Euro.

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies have been observed.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following persons are appointed directors for a period ending with the next annual general meeting:

1. Mr Alexis Kamarowsky, born on 10 April 1947 in Strang, Germany, with professional address at 7, val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;
2. Mr Frederigo Cannizzaro di Belmontino, born on 12 September 1964 in la Spezia, Italy with professional address at 7, val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;
3. Mr Jean-Marc Debaty, born on 11 March 1966 in Rocourt, Belgium residing at 7, val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Second resolution

The registered office is fixed at 7, val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille six, le dix février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) STRUCTURED FINANCE MANAGEMENT OFFSHORE LIMITED établi sous les lois des Iles Caymans, ayant son siège statutaire au 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, Iles Caymans et étant enregistrée sous le numéro 83135, représentée par M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée le 9 février 2006.

2) SFM OFFSHORE LIMITED établi sous les lois des Iles Caymans ayant son siège statutaire 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, Iles Caymans et étant enregistrée sous le numéro 76015 représentée par M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée le 9 février 2006.

Les procurations pré-mentionnées, signées par toutes les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les Statuts d'une société de titrisation dans le sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation sous la forme d'une société anonyme qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront détenteur des actions émises ci-après, une société de titrisation sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de CORINTHIAN CAPITAL CORPORATION S.A.

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'agir en qualité de société de titrisation, sous et conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, par l'acquisition ou la prise en charge, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, à d'autres biens (y compris, sans limitation, toutes sortes de titres) ou à toutes sortes d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers (les «Actifs Sous-Jacents»). La Société peut émettre toutes sortes de valeurs mobilières dont la valeur ou rendement dépendent de ces risques liés aux Actifs Sous-Jacents (la «Titrisation»). La Société peut aussi, en restant dans le champ d'application de la loi du 22 mars 2004, emprunter ou lever des fonds de toute autre entité pour financer l'acquisition des Actifs Sous-Jacents et/ou pour respecter toute obligation de paiement ou autre obligation conformément à ces valeurs mobilières ou tout contrat ayant été conclu dans le cadre d'une Titrisation.

Le conseil d'administration de la Société peut, que ce soit dans le cadre d'un programme de Titrisation ou autrement, créer des compartiments spécifiques composés de certains titres, certains instruments, certaines créances, certaines autres valeurs spécifiques, et/ou les risques y relatifs (les «Compartiments»). La Société peut émettre des séries ou tranches de valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement sont fonction d'un ou de plusieurs Compartiments ou d'avoirs ou de risques déterminés, ou dont le remboursement est subordonné au remboursement d'autres instruments ou de certaines créances. Quand les droits d'investisseurs ou de créanciers sont relatifs à un Compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment, ils sont limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment refondent exclusivement les droits des investisseurs relatifs à ce Compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment. Dans les relations entre détenteurs des valeurs mobilières émises par la Société, chaque Compartiment est traité comme une entité à part.

Si un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir dérivé sera attribué au même Compartiment auquel appartient l'avoir dont il découle et lorsque la Société supporte un engagement qui est en relation avec un avoir d'un Compartiment déterminé ou en relation avec une opération effectuée en rapport avec un Compartiment déterminé ou des avoirs de celui-ci, cet engagement sera attribué à ce Compartiment déterminé.

Au cas où un avoir de la Société n'est pas attribuable à un Compartiment déterminé, le conseil d'administration de la Société pourra déterminer discrétionnairement les critères selon lesquels un tel actif sera alloué ou réparti parmi les Compartiments.

Au cas où des honoraires, coûts, dépenses, ou autres dettes ne peuvent être attribués à un Compartiment déterminé, ces honoraires, coûts, dépenses ou autres dettes seront considérés comme une obligation générale de la Société dans son ensemble, à moins que le conseil d'administration en décide autrement, et ces honoraires, coûts, dépenses et autres dettes seront des obligations générales de la Société et seront supportés proportionnellement par les avoirs d'un quelconque des Compartiments.

La Société peut vendre, céder, racheter et disposer de chaque et tous les Actifs Sous-Jacents par tous les moyens (y inclus par vente, cession, échange, apport ou par des opérations sur dérivés ou de swaps) comme décrit dans les termes et conditions des valeurs mobilières concernées et en général gérer les Actifs Sous-Jacents de manière continue et permanente.

La Société peut dans le contexte de ses Titrisations procéder à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, de participations, de droits, d'intérêts dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou d'obligations de celles-ci, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de titres de créances, de billets et d'autres valeurs ou d'instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis sous (i) et (ii) ci-dessus). La Société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés en noms collectifs, des sociétés en commandite simple, des trusts, des fonds ou d'autres entités.

La Société peut accorder toute sorte de sûreté ou de garantie sous toute loi à tout trustee, security trustee, mandataire en relation avec des sûretés, représentant fiduciaire ou à toute autre personne représentant les investisseurs ou

toute autre partie impliquée dans la Titrisation ou avec laquelle la Société a conclu des contrats en relation avec la Titrisation en vue de garantir les obligations de paiement et tout autre engagement de la Société sous tout contrat ayant été conclu par la Société dans le cadre de la Titrisation. La Société peut conclure tout contrat ou instrument (y compris, sans limitation, des dérivés) et peut émettre, signer, approuver ou ratifier tout document et peut faire et autoriser toutes choses et tous actes qui sont nécessaires à la préparation, l'exécution ou la liquidation de la Titrisation ou y sont accessoires.

La Société peut céder ou transférer une partie ou tous les Actifs Sous-Jacents, en conformité et sous réserve des termes et conditions des valeurs mobilières à émettre et des stipulations contractuelles des contrats conclus dans le cadre de la Titrisation.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, directement ou indirectement liée à la réalisation de son objet qui la facilite.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital, Actions et certificats. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) par action.

Les actions seront émises sous forme nominative uniquement.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis sur demande aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Augmentation ou réduction du capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant de la manière requise en matière de modification des Statuts.

Art. 7. Assemblées des actionnaires, Généralités. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'entière des actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, câble, télégramme, ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple de ceux présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toutes autres conditions que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en juin 2007.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période maximum de 6 ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration peut désigner à la majorité des présents un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie ou télégramme de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique un autre administrateur comme son représentant. Tout administrateur peut représenter plus d'un administrateur.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire sur un ou plusieurs documents similaires en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion et par un autre administrateur.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout membre ou membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et conférer des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Réviseur d'entreprises. Les comptes de la Société seront vérifiés par un réviseur indépendant et dûment autorisé (réviseur d'entreprises) qui ne doit pas être actionnaires. Le réviseur d'entreprises est nommé et révoqué par le conseil d'administration.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre la même année, avec exception du premier exercice social qui commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2006.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires ou de la Société.

Art. 17. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chaque Compartiment de la Société peut être liquidé séparément sans que cette liquidation entraîne la liquidation d'un autre Compartiment.

Art. 18. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, seront régies par les dispositions de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscriptions

Les actions ont été souscrites au pair comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Paiement (EUR)
STRUCTURED FINANCE MANAGEMENT OFFSHORE LIMITED	7.750	15.500,-
SFM OFFSHORE LIMITED	7.750	15.500,-
Total	15.500	31.000,-

Les actions ont toutes été entièrement libérées par paiement en espèces, preuve en a été donnée au notaire instrumentant soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à six mille six cents euros.

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes pré-mentionnées, représentant l'entiereté du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle:

1. M. Alexis Kamarowsky, né le 10 avril 1947 à Strang, Allemagne, demeurant au 7, val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;
2. M. Frederigo Cannizzaro di Belmontino, né le 12 septembre 1964 à la Spezia, Italie demeurant au 7, val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;
3. M. Jean-Marc Debaty, né le 11 March 1966 à Rocourt, Belgique demeurant au 7, val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le siège social est fixé au 7, val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire.

Signé: C. Costa, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, vol. 27CS, fol. 56, case 7. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2006.

J. Elvinger.

(022555/211/496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

LUXURY BRAND DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 71.330.

—
Le bilan de la société au 31 juillet 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(021760/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

LUXURY BRAND DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 71.330.

—
Le bilan de la société au 31 juillet 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00447, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(021761/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

LUXURY BRAND DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 71.330.

—
Le bilan de la société au 31 juillet 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00445, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(021762/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

LUXURY BRAND DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 71.330.

—
Le bilan de la société au 31 juillet 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(021763/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

KELLERHOFF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.
R. C. Luxembourg B 83.994.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2006, réf. LSO-BO00849, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(021782/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

48136

EMMECI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 94.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 6 mars 2006, réf. LSO-BO00715, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

V. Goy

(021783/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

ECP TTL & CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 79.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 6 mars 2006, réf. LSO-BO00717, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

V. Goy

(021784/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

InfoSat EURO-MEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.
R. C. Luxembourg B 40.216.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK08022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Signature

Mandataire

(021796/1132/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

InfoSat EURO-MEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.
R. C. Luxembourg B 40.216.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK08024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Signature

Mandataire

(021828/1132/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

InfoSat EURO-MEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.
R. C. Luxembourg B 40.216.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK08028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Signature

Mandataire

(021830/1132/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

GEOTEA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 101.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 6 mars 2006, réf. LSO-BO00719, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

V. Goy

(021787/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

FEWA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun.
R. C. Luxembourg B 85.883.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2006.

Signature.

(021794/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

INEUMconsulting LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 114.630.

STATUTS

L'an deux mille six, le seize février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société de droit français INEUMconsulting SAS, ayant son siège social au 159, avenue Charles de Gaulle, F-92200 Neuilly-sur-Seine, France,
ici représentée par Monsieur Georges Thinnes, conseiller fiscal, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 6 février 2006.

2. Monsieur Didier Taupin, Associé, demeurant 8, rue Théodule Ribot, F-75017 Paris, France,
ici représenté par Monsieur Georges Thinnes, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 6 février 2006.

3. Monsieur Miguel de Fontenay, Associé, demeurant 5, rue de Luynes, F-75007 Paris, France,
ici représenté par Monsieur Georges Thinnes, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 6 février 2006.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège, Durée, Objet, Capital

Art. 1^{er}. Dénomination

Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de INEUMconsulting LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Siège social

Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Durée

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet

La société a pour objet à titre principal l'exercice des activités de conseil en stratégie, organisation et système d'information.

Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes les opérations et transactions de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation ou l'extension de son objet social.

Titre II. - Capital, Administration, Surveillance, Assemblée générale**Art. 5. Capital**

Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000-, (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100-, (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Administration

I. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocable par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

II. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

III. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

IV. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

VI. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

VII. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

VIII. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

IX. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Art. 7. Assemblée générale

I. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

II. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 15 (quinze) du mois de septembre à 9.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

III. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

IV. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. - Dispositions diverses

Art. 8. Année sociale

L'année sociale commence le 1^{er} juin et finit le 31 mai de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 9. Répartition des bénéfices

Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 10. Dissolution - Liquidation

La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 11. Disposition générale

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 mai 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 310 (trois cent dix) actions ont été souscrites comme suit par:

1. La société de droit français INEUMconsulting SAS, préqualifié, trois cent huit actions	308
2. Monsieur Didier Taupin, prénommé, une action	1
3. Monsieur Miguel de Fontenay, prénommé, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. La société de droit français INEUMconsulting SAS, ayant son siège social au 159, avenue Charles de Gaulle, F-92200 Neuilly-sur-Seine, France, inscrite au Registre de Commerce de Nanterre sous le numéro 433 224 847, représentée par Monsieur Didier Taupin;

2. Monsieur Didier Taupin, Associé, né le 7 avril 1957 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant 8, rue Théodule Ribot, F-75017 Paris, France;

3. Monsieur Miguel de Fontenay, Associé, né le 15 novembre 1957 à Rouen (France), demeurant 5, rue de Luynes, F-75007 Paris, France;

4. Monsieur Franck Burillon, Associé, né le 11 juin 1967 à Vitry-sur-Seine (France), demeurant 4, rue du Parc, F-94160 Saint-Mandé, France.

Monsieur Didier Taupin, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

La société à responsabilité limitée VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO, S.à r.l., ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, R.C.S. Luxembourg section B numéro 52.610.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Quatrième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 6 VII des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Franck Burillon, Associé, né le 11 juin 1967 à Vitry-sur-Seine (France), demeurant 4, rue du Parc, F-94160 Saint-Mandé, France.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Thinnes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 février 2006, vol. 535, fol. 82, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 mars 2006.

J. Seckler.

(022567/231/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 90.603.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2006, réf. LSO-BO00627, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2006.

Signature.

(021800/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

NOVILUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 47.736.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2006.

Signature.

(021815/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

FANLUX (INTERNATIONAL) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 98.551.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00530, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour FANLUX (INTERNATIONAL) S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(021802/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

DANIELI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 18.211.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2006.

Signature.

(021817/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

PYLISSIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 50.151.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04877, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(022043/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

**FINANCIERE DE GASPERICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SAFIT, S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 54.908.

L'an deux mille six, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Pascal Vorreux, ingénieur, né à Roubaix (France), le 30 mars 1953, et son épouse Madame Marie-Christine Lachant, psychologue, née à Paris (France), le 13 septembre 1958, demeurant ensemble à F-22470 Plouézec, 4, rue du Chanoine Yves Collin (France);

2.- Monsieur Philippe Vuitton, ingénieur, né à Verdun-sur-le-Doubs (France), le 6 août 1951, demeurant à F-75005 Paris, 24, rue des Lyonnais (France).

Tous sont ici représentés par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée SAFIT, S.à r.l., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 54.908, a été constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 avril 1996, publié au Mémorial C numéro 394 du 16 août 1996,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Norbert Muller en date du 28 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 499 du 13 septembre 1997,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1605 du 8 novembre 2002.

- Que la partie comparante sub 1) est seule et unique associée actuelle de ladite société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, l'exposé préliminaire et les résolutions suivantes:

Exposé préliminaire

L'assemblée constate que les cinq cents (500) parts sociales représentatives du capital social sont, suite au changement du régime matrimonial reçu par Maître Philippe Narbey, notaire de résidence à Paris, en date du 12 septembre 2003, détenues conjointement par les époux Pascal Vorreux et Marie-Christine Lachant.

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de SAFIT, S.à r.l. en FINANCIERE DE GASPERICH, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de FINANCIERE DE GASPERICH, S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent vingt-sept mille euros (527.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents (12.500,- EUR) à cinq cent trente-neuf mille cinq cents euros (539.500,- EUR) par l'émission et la création de vingt et un mille et quatre-vingts (21.080) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Souscription et Libération

Les vingt et un mille et quatre-vingts (21.080) parts sociales nouvelles ont été souscrites de l'accord de tous les associés:

I.

A concurrence de dix mille cinq cent quarante-neuf (10.549) parts sociales par Monsieur Philippe Vuitton, préqualifié, et entièrement libérées:

a) moyennant apport en numéraire de treize euros (13,- EUR), de sorte que cette somme de se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément;

b) moyennant apport en nature de 2.550 actions nominatives, représentant 100% du capital social de la société par actions simplifiée de droit français ARENA, avec siège social à F-22470 Plouézec, 4, rue du Chanoine Yves Collin (France), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Saint-Brieuc sous le numéro 422 244 293, cet apport étant évalué d'un commun accord des associés à deux cent soixante-trois mille sept cent douze euros (263.712,- EUR).

II.

A concurrence de dix mille cinq cent trente et une (10.531) parts sociales conjointement par les époux Pascal Vorreux et Marie-Christine Lachant, préqualifiés, et entièrement libérées:

a) moyennant apport en numéraire de quinze euros (15,- EUR), de sorte que cette somme de se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément;

b) moyennant apport en nature de:

- 1.151 actions nominatives, représentant 17,55% du capital social de la société anonyme de droit français ARCOMAT MOBILIER URBAIN, avec siège social à F-08200 Glairé, Zone Industrielle de Glairé (France), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Sedan sous le numéro B 415 095 082, cet apport étant évalué d'un commun accord des associés à cent quatre-vingt-quatre mille cent soixante euros (184.160,- EUR);

- 175 parts, représentant 17,50% du capital social de la société à responsabilité limitée de droit français A.M.U. SERVICES ET DEVELOPPEMENT, avec siège social à F-08200 Glairé, Zone Industrielle de Glairé (France), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Sedan sous le numéro B 439 227 398, cet apport étant évalué d'un commun accord des associés à soixante-dix-neuf mille et cent euros (79.100,- EUR).

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent trente-neuf mille cinq cents euros (539.500,- EUR), représenté par vingt et un mille cinq cent quatre-vingts (21.580) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Quatrième résolution

L'assemblée constate que les vingt et un mille cinq cent quatre-vingts (21.580) parts sociales représentatives du capital social sont détenues comme suit:

1.- Monsieur Pascal Vorreux, ingénieur, et son épouse Madame Marie-Christine Lachant, psychologue, demeurant ensemble à F-22470 Plouézec, 4, rue du Chanoine Yves Collin (France), onze mille trente et une parts sociales	11.031
2.- Monsieur Philippe Vuitton, ingénieur, demeurant à F-75005 Paris, 24, rue des Lyonnais (France), dix mille cinq cent quarante-neuf parts sociales	10.549
Total: vingt et un mille cinq cent quatre-vingts parts sociales.	21.580

Constatation

Le notaire soussigné constate expressément sur base des documents produits et lui soumis, que les souscripteurs sont propriétaires des parts sociales respectivement actions nominatives dont apport en société.

Le notaire instrumentant constate encore que la transmission:

- des 1.151 actions nominatives de la société anonyme de droit français ARCOMAT MOBILIER URBAIN est autorisée conformément au pacte d'actionnaires signée en date du 19 janvier 2001, une copie dudit pacte reste annexée aux présentes;

- des 175 parts de la société à responsabilité limitée de droit français A.M.U. SERVICES ET DEVELOPPEMENT est autorisée conformément au pacte d'actionnaires signée en date du 18 septembre 2001, une copie dudit pacte reste annexée aux présentes;

- des 2.550 actions nominatives de la société par actions simplifiée de droit français ARENA ne nécessite pas d'agrément, Monsieur Philippe Vuitton étant le seul associé.

Démande d'exonération du droit d'apport

Dans la mesure où l'apport en nature (l) b) consiste en 100% (c.à.d. plus que 65%) du capital émis d'une société établie dans un Etat membre de l'UE, la société se réfère à la directive européenne du 19 juillet 1969 (335), modifiée par les directives du 9 avril 1973 et du 10 juin 1985, qui prévoit une exonération du droit d'apport.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de quatre mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 mars 2006, vol. 535, fol. 89, case 10. – Reçu 2.632,88 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 mars 2006.

J. Seckler.

(023036/231/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

ACTIVE IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4441 Soleuvre, 276, rue Metzlerlach.

R. C. Luxembourg B 108.396.

L'an deux mille six, le quatorze février.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

Monsieur Carlos Alberto Rodrigues De Sousa, technicien en chauffage, né à Sao Lourenco de Ribanpinhao, Portugal, le 17 juin 1979, demeurant à L-4810 Rodange, 50, rue du Clopp.

Lequel comparant déclare qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée ACTIVE IMMOBILIERE, S.à r.l., avec siège social à L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 mai 2005, en voie de publication.

Lequel associé s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et dont il déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour au préalable, et il prend les résolutions suivantes:

1.- L'assemblée générale décide de transférer le siège social dans la commune de Sanem.

2.- Suite à la résolution qui précède la première phrase de l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est fixé dans la commune de Sanem. (...)»

3.- L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social au L-4441 Soleuvre, 276, rue Metzlerlach.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais et honoraires en rapport avec le présent acte resteront à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état ou demeure, il a signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: C.A. Rodrigues De Sousa, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 février 2006, vol. 901, fol. 49, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 6 mars 2006.

R. Schuman.

(022663/237/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

ACTIVE IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4441 Soleuvre, 276, rue Metzlerlach.

R. C. Luxembourg B 108.396.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Schuman.

(022664/237/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

**I.13 LE MILLENAIRE, Société à responsabilité limitée,
(anc. I.13 D'SIWE QUELLEN, S.à r.l.).**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 35.108.

L'an deux mille six, le quatorze février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 67.697,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Guy Rollinger, commerçant, demeurant professionnellement à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée I.13 D'SIWE QUELLEN, S.à r.l., avec siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 35.108, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Cravatte, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 14 septembre 1991, publié au Mémorial C numéro 117 du 11 mars 1991,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 février 2003, publié au Mémorial C numéro 422 du 17 avril 2003.

- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier la dénomination de la société en I.13 LE MILLENAIRE.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de I.13 LE MILLENAIRE.»

Troisième résolution

L'associée unique constate qu'en vertu d'une cession de part sociale sous seing privé du 15 décembre 2003, la société à responsabilité limitée I.02 IMMOGLOBAL, avec siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, a cédé son unique part sociale à la société anonyme I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, prédésignée.

Cette cession de part a été approuvée conformément à l'article sept (7) des statuts et l'associée unique la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire de la part sociale à lui cédée à partir de la date de la cession.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, détenues par la société anonyme I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 67.697.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à charge de la société, et l'associée unique s'y engage personnellement.

Dont acte, fait et passé à Wickrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. Rollinger, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 février 2006, vol. 535, fol. 78, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} mars 2006.

J. Seckler.

(022581/231/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.